

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 60, printemps 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16026ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1994). Avis et prises de position. *Continuité*, (60), 57–58.



Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec

LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ AVIS ET PRISES DE POSITION

Le comité Avis et prises de position (APP) concrétise l'un des principes fondamentaux du CMSQ : « attirer l'attention sur les monuments et sites en péril et entreprendre les actions appropriées à leur sauvegarde ».

Ce comité compte dix membres experts dans plusieurs disciplines complémentaires telles que l'architecture, l'archéologie, l'urbanisme, l'histoire de l'architecture, etc. Le comité APP étudie les dossiers qu'on lui soumet. Il détermine les positions du Conseil et établit la stratégie à employer pour en arriver le plus rapidement possible à des résultats.

De plus, le comité APP entretient un contact régulier avec des personnes-ressources partout au Québec. Ces personnes sont à l'affût des dossiers patrimoniaux de leur région et transmettent au comité ceux qui sont susceptibles d'intéresser le CMSQ.

Le comité APP s'est assuré les services d'un agent de liaison permanent, M. Benoît-Luc Simard. Toute personne qui désire transmettre un dossier à M. Simard peut le faire en communiquant avec lui à l'adresse mentionnée en encadré au bas de la page 58.

LE PONT FERROVIAIRE DE SAINT-HENRI EN PÉRIL ?

Aux abords du canal Lachine, une série d'édifices et d'infrastructures industriels, dont la valeur patrimoniale reste à déterminer, est menacée de démolition. Le pont du CN, qui traverse le canal à la hauteur de Saint-Henri, fait partie de cet ensemble.

Ce pont ferroviaire, construit en 1900 par la compagnie Dominion Bridge de Lachine, a subi différentes modifications. Notamment, en 1973, toute la machinerie et son abri ont été enlevés et on y a placé des rails continus.

Le CN et Parcs Canada sont actuellement en discussion afin de déterminer la pertinence et la faisabilité de la conservation du pont. Le CN a besoin de ce tracé et doit par consé-



quent restaurer le pont actuel ou en construire un nouveau.

Parcs Canada doit par ailleurs établir un plan d'aménagement du canal Lachine au courant de l'année. Le Conseil des monuments et sites du Québec sera parmi les intervenants qui auront à se prononcer sur le futur aménagement.

UN PROJET DE RECYCLAGE PROMETTEUR



La municipalité de Saint-Henri de Lévis étudie présentement la possibilité d'installer ses

bureaux dans le presbytère de l'endroit. Le projet consiste à louer le bâtiment, par bail emphytéotique, et la municipalité s'engage en retour à réserver les espaces nécessaires au personnel clérical qui demeurera en poste.

Construit au début du siècle, cet édifice est un témoin du patrimoine religieux de la paroisse. L'arrangement avec la municipalité constitue un gage de préservation de ce bien patrimonial dont l'architecture d'origine a été conservée avec beaucoup de soins.

UN TÉMOIN DE L'INDUSTRIE DU SIÈCLE DERNIER DISPARAIT

Fermée en 1990, l'industrie de transformation du bois mise sur pied à Lévis en 1882 par Alfred Gravel, plus connue sous le nom de l'usine Baribeau, a été l'objet des flammes en juillet 1993, comme cela arrive trop souvent à nos bâtiments patri-

moniaux abandonnés. La Ville de Lévis a récemment accordé un permis de démolition et le développement résidentiel prévu sur le site ne conservera que les cheminées comme souvenirs d'une technologie industrielle du siècle dernier.

CATARAQUI, UNE NOUVELLE VISITE

Le comité APP a effectué une visite de la villa Cataraqui le 1^{er} février dernier afin de constater l'état général du bâtiment principal. Le système électrique d'origine a été désactivé et remplacé par un nouveau circuit de type chantier. Des unités de chauffage y sont raccordées et fonctionnent en permanence afin de conserver le taux d'humidité relative nécessaire à la préservation des plâtres ornementaux. Le revêtement de la toiture de l'édifice a été remplacé récemment et un système d'alarme est raccordé à la centrale de police, à la caserne de pompier et à l'édifice du ministère de la Culture.

Ces mesures de protection sont correctes. Il manque cependant une borne-fontaine à proximité de la villa qui permettrait aux pompiers d'intervenir adéquatement si un incendie venait à se déclarer. Le Ministère est présentement en pourparlers avec la Ville de Sillery afin de combler cette lacune. Un plan de raccordement à la borne-fontaine de la maison Michel-Sarrazin est présentement en élaboration ; il faudra vérifier si l'écosystème fragile des lieux n'en sera pas affecté.

Ces actions ne signifient pas que le domaine reprend vie, puisque sa sauvegarde est liée à l'occupation future des bâtiments. Depuis 1972, on cherche une vocation à ce site enchanteur, mais aucun des projets soumis n'a été accepté par le Ministère. L'urgence d'agir se fait de plus en plus sentir et le CMSQ s'oppose toujours au morcellement du domaine ou à sa fermeture au public.



Québec, le 22 mars 1994.

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) déplore l'empressement de la Société d'habitation et de développement de Montréal et de la Ville de Montréal à réaliser le projet Faubourg Québec. Les opinions des organismes préoccupés par le patrimoine et l'histoire — tant au niveau local qu'international — et des citoyens de la ville n'ont pas été considérées et cela est tout à fait inquiétant. Le CMSQ demande donc que des mesures concrètes soient prises afin de préserver et mettre en valeur les découvertes du Bastion Québec.

DES QUESTIONS SÉRIEUSES

La Ville connaissait le potentiel archéologique et historique du secteur bien avant les phases préliminaires à la réalisation du projet. Le Conseil des monuments et sites du Québec se demande par conséquent pourquoi personne n'a entrevu la nécessité d'établir un plan d'aménagement et de mise en valeur des découvertes alors que le haut potentiel archéologique du site était reconnu par la Ville elle-même il y a déjà longtemps.

Le CMSQ se demande également pourquoi la Société d'habitation et de développement de Montréal, dans les appels d'offres publics pour la réalisation des plans architecturaux de Faubourg Québec, n'a pas tenu compte précisément de ce haut potentiel archéologique comme facteur à considérer dans la conception du projet.

Dans ce projet comme dans bien d'autres, le Conseil constate le manque de vision globale et d'une politique adéquate de la part du ministère de la Culture en ce qui a trait au patrimoine et à l'histoire du Québec.

La population de Montréal et d'ailleurs en province est très inquiète du déroulement des événements. Il aurait été non seulement facile mais essentiel de recueillir des expertises et des opinions extérieures à celles des promoteurs de



Faubourg Québec avant même de réaliser les plans et devis et d'accorder les contrats de mise en chantier. Le Conseil considère toutefois qu'il n'est pas trop tard pour que la population donne son opinion sur le sujet et que des groupes préoccupés par le patrimoine et l'histoire se prononcent et aident à l'élaboration d'un véritable plan d'aménagement des découvertes *in situ*. Si cet exercice n'est pas fait, c'est une page de notre histoire que nous risquons de voir enterrée sous un ensemble de condominiums et d'allées piétonnes réservées en priorité aux futurs habitants de Faubourg Québec.

Le CMSQ est du même avis que l'UNESCO et soutient avec lui que le projet actuel de Faubourg Québec « risque de porter atteinte à l'homogénéité du site ainsi qu'à la préservation des fortifications datant du début du XVIII^e siècle ». D'ailleurs, depuis le 23 février 1994, le chantier de construction de la phase I de Faubourg Québec est situé à l'intérieur de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Le fait que l'annonce officielle de l'agrandissement du périmètre historique est venue après que le projet a été commencé justifie-t-il sa poursuite ? Ce faisant, ne fait-on pas fi de la responsabilité nationale et mondiale qui nous incombe de préserver la mémoire de nos ancêtres pour le profit de la collectivité ?

Le Conseil des monuments et sites du Québec demande donc aux autorités

municipales, provinciales et à la Société d'habitation et de développement de Montréal :

- que les plans du projet *Faubourg Québec* dans sa phase I soient modifiés afin d'inclure, aux alentours des fondations déjà en cours de réalisation, un schéma d'aménagement et de mise en valeur des découvertes archéologiques *in situ* ;
- que des mesures concrètes soient prises afin de permettre l'intégration des découvertes archéologiques — peut-être les dernières traces importantes à Montréal de l'établissement du régime français — du Bastion Québec sur les

Fouilles archéologiques de Faubourg Québec

lieux mêmes de leur découverte à l'intérieur des plans de construction et d'aménagement du projet Faubourg Québec dans son ensemble ;

- que l'on obtienne l'expertise d'organismes indépendants, tels que le CMSQ et l'UNESCO, sur l'aménagement futur des lieux ;
- qu'un véritable dialogue soit instauré entre la population de Montréal — et du Québec en général — et les promoteurs du projet, sous l'égide du ministère de la Culture, par le biais de consultations publiques ;
- que la Ville de Montréal et le ministère de la Culture mettent sur pied une politique globale en ce qui a trait aux découvertes archéologiques à venir sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal ;
- que le ministère de la Culture se dote d'une politique globale de préservation et de mise en valeur du patrimoine applicable à l'ensemble du Québec et indépendante ou complémentaire de la Loi sur les biens patrimoniaux.

Les membres du comité APP

Diane Archambault Malouin, historienne de l'art ; Clermont Bourget, urbaniste ; Bernard Gagné, architecte ; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture ; Jacques Laberge, urbaniste ; Pierre Larochelle, architecte ; Michel Lessard, historien ; Pierre Maranda, anthropologue ; André Michel, muséologue ; Jean-Yves Pinal, archéologue.

Liste des personnes-ressources

Abitibi, Marc Côté ; Bas-Saint-Laurent, Clermont Bourget ; Charlevoix, Jean Dumas ; Chaudière-Appalache, Michel Lessard ; Côte-Nord, Pierre Frenet ; Estrie, Johanne Lacasse ; Gaspésie, Jean-Marie Fallu ; Montréal, Diane Archambault Malouin ; Outaouais, Denise Latrimouille ; Saguenay-Lac-Saint-Jean, Russel Bouchard ; Trois-Rivières, Jean Roy.

**Vous connaissez un monument ou un site en péril ?
Contactez-nous :**

Benoît-Luc Simard, agent de liaison
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1R 2G6
Téléphone : (418) 647-4347
Télécopieur : (418) 647-6483